



AVIS DE MISE A DISPOSITION DOSSIER MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLU

Une modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'urbanisme de la commune de Sainte Geneviève des Bois est engagée afin :

- D'ajuster la délimitation de la zone UA2 route de Corbeil afin de permettre la réalisation d'un projet cohérent sur cette zone,

Le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations du 1^{er} septembre au 1^{er} octobre 2025 inclus aux jours et heures d'ouverture du service et également sur le site internet de la ville. Des observations pourront être formulées par mail à l'adresse mail suivante : urbanisme@sgdb91.com avec l'objet : modification simplifiée n° 1 du PLU.